

IDENTIFICATION

Mle ROBERT-BETHUNE CORINNE
10B RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE
FRANCE

N° d'adhérent : 20110590062222

Pour le compte de :
SAS CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10B RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

N° SIREN : 493 856 595
Période déclarée : Année 2024
Date limite de dépôt : 15/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 (applicable à compter du 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés et contributions assimilées
Relevé de solde

I - IS BRUT

I-A - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE

	Base	Taux	Montant à payer
139 Impôt sur les sociétés (taux normal à 25%)	224 696	140 25%	56 174
103 Impôt sur les sociétés (taux réduit)	42 500	104 15%	6 375
15 Total IS brut (lignes 140 + 104 + 105 + 106)			62 549

II - CRÉANCES

II-A - CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

108 IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû	62 549
---	--------

II-B - CRÉANCES REPORTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE POUR LEUR MONTANT TOTAL ET SOLDE DES CRÉANCES REPORTABLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Créances reportables et non restituables

35 MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N	180
115 Sous total (total des lignes II-B hors lignes 40 et 34, et déduction des lignes 65 et 135, dans la limite des lignes 64 et 136)	180
116 IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (ligne 108 - ligne 115)	62 369

II-C - CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

119 IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116 - 118)	62 369
---	--------

II-D - ACOMPTE DE L'EXERCICE

69 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	44 688
---	--------

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
01 Impôt sur les sociétés	17 681	06
05 Total des montants restant à payer et des excédents constatés	17 681	10
11 Montant total à payer (Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)	17 681	
134 Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11 - 133)		17 681